

La  
Semaine Religieuse

DE  
Québec

VOL. XX

Québec, 21 décembre 1907

No 19

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —  
Calendrier, 289. — Les Quarante-Heures de la semaine, 289. — Réponse de Pie X, 290. — La fête de N.-D. de Lourdes, 290. — Le Décret « Ne temere », 292. — Cérémonie religieuse, 293. — Chronique générale, 294. — Sacrée Congrégation des Indulgences, 297. — L'Immaculée-Conception en Espagne, 300. — Bibliographie, 302.

— . . . —  
Calendrier

— o —

22	DIM.	vl	V de l'Avent, <i>Kyr.</i> de l'Avent. A <i>Magnificat</i> , ant. <i>O Rex</i> doublés et about.
23	Lundi	†vl	De la férie.
24	Mardi	vl	Jeune De la Vigile privilégiée.
25	Merc.	b	NOËL. ( <i>d'oblig.</i> ) <i>Kyr.</i> 2d ton à Minuit. <i>Kyr.</i> royal à la messe du jour. II Vêp., mém. du suiv.
26	Jeu	r	S. Etienne, 1er martyr, 2 cl.
27	Vend.	b	S. Jean, apôtre et évangéliste, 2 cl.
28	Sam.	vl	SS. Innocents, martyrs, 2 cl.

} avec octave.

— . . . —  
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —  
23 décembre, Notre-Dame des Laurentides. — 24, Hospice Saint-Antoine, Québec. — 25, Hôpital de Fraserville. — 27, Couvent de Thetford.

### Réponse de Pie X

*à l'adresse d'adhésion aux enseignements du Saint-Siège  
sur les erreurs modernistes, que*

*Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la  
province de Québec ont fait parvenir au Souverain Pontife  
au mois de septembre dernier :*

— o —

« Illustrissime et révérendissime Seigneur,

« Le très noble et distingué témoignage d'adhésion filiale et d'attachement illimité que les révérendissimes archevêques et évêques de la province civile de Québec ont bien voulu, lors de leur réunion annuelle, adresser au Saint-Père, a été pour l'âme de Sa Sainteté une cause spéciale de satisfaction et de réconfort. La parole d'un groupe aussi choisi de l'épiscopat catholique ne pouvait pas ne pas paraître au Pontife joyeuse et agréable. Il en a conçu la plus consolante espérance pour le bien des âmes et pour la prospérité de l'Eglise au Canada. En preuve de la gratitude de son âme pour ce respectueux hommage et, en même temps, afin de fortifier encore davantage les généreux desseins que lui ont communiqués les prélats, le Saint-Père les bénit tous, avec effusion du cœur, ainsi que le clergé et le peuple de leurs diocèses respectifs.

« Avec les sentiments d'une bien sincère estime,

je me redis,

de Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime  
le serviteur

R. card. MERRY DEL VAL.

Rome, 22 octobre 1907.

A Mgr THOMAS DUHAMEL,  
archevêque d'Ottawa »

— o —

### La fête de N.-D. de Lourdes étendue au monde entier

— o —

Décret de la Sacrée Congrégation des Rites :

Comme, depuis les fameuses apparitions de la Mère de Dieu survenues près de Lourdes, au diocèse de Tarbes, quatre ans

après la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, le nom de l'Immaculée Vierge Marie, dite Notre-Dame de Lourdes, a grandi de jour en jour; et que, en même temps, en raison d'innombrables bienfaits reçus et souvent accompagnés de prodiges, se sont accrus merveilleusement et dans tout l'univers le culte et la piété des fidèles, nombre de cardinaux de la S. C. R., d'évêques et de prélats de tous les pays du monde, à la suite de l'évêque de Tarbes, ont adressé à Notre Très Saint Père le pape Pie X une instante supplique pour qu'il daignât étendre à l'Eglise universelle la fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Immaculée dite de *Lourdes*, fête que Léon XIII, d'heureuse mémoire, n'avait concédée qu'aux églises ou familles religieuses qui en avaient exprimé le désir.

En conséquence, Sa Sainteté, accueillant ce vœu avec bienveillance, fidèle à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont honoré de très nombreux privilèges le sanctuaire de Lourdes, touchée aussi des innombrables pèlerinages qui s'y accomplissent, actes de foi splendides répétés sans interruption par des foules immenses de fidèles; et surtout en raison de sa dévotion personnelle constante à l'égard de la Mère Immaculée de Dieu, et dans l'espoir que le développement du culte de la Vierge Immaculée attirera sur l'Eglise, en ces temps difficiles, les secours multipliés de notre puissante Protectrice, a prescrit que la fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Immaculée Marie, que célèbrent depuis longtemps plusieurs diocèses et familles religieuses, soit célébrée à partir de l'an prochain, cinquantième des Apparitions de la Vierge sur les bords du Gave, ou à partir de 1909 dans l'Eglise universelle, sous le rite double majeur, avec l'office et la messe approuvés depuis longtemps, et en se conformant aux rubriques et décrets. Sa Sainteté m'a chargé, moi soussigné cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, de l'expédition du présent décret, nonobstant toutes clauses contraires.

13 novembre 1907.

SERAPHIN card. CRETONI.

*Préfet de la S. C. des Rites.*

L. † S.

DIOMÈDE PANICI,

*secrétaire de la S. C. des Rites.*

ADDITION A LA VI<sup>e</sup> LEÇON DE L'OFFICE  
DE NOTRE-DAME DE LOURDES

*Tandem Pius X, Pontifex Maximus, pro sua erga Deiparam pietate, ac plurimorum votis annuens Antistitum, idem festum ad Ecclesiam universam extendit.*

Notre Très Saint Père Pie X, sur le rapport présenté par moi, soussigné cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, a daigné approuver l'addition précitée à insérer dans l'office propre de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Immaculée Marie.

27 novembre 1907.

SÉRAPHIN, card. CRETONI,  
préfet de la S. C. des Rites.

L. † S.

DIOMÈDE PANICI,  
archevêque de Laodicée,  
secrétaire de la S. C. des Rites.

—♦♦♦—  
**Le Décret « Ne temere »**  
— o —

RÉPONSE A QUELQUES DOUTES

Un Curé nous pose les questions suivantes :

Dans le décret *Ne temere*, on lit au paragraphe IX : « 2. En outre, le curé notera sur le registre des baptêmes que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa paroisse. Si le conjoint a été baptisé ailleurs, le curé qui a assisté au mariage notifiera le susdit contrat, directement ou par l'intermédiaire de la curie épiscopale, au curé de la paroisse où le baptême a eu lieu, pour que ce mariage soit relaté dans le registre où est noté le baptême ? »

Q. 1. — Cela veut-il dire qu'il faudra que le célébrant envoie une copie de l'acte de mariage au curé du lieu de la naissance des époux, ou seulement qu'il l'en informe pour que celui-ci le note dans ses registres ?

Nous répondons comme suit à notre consulteur :

Deux personnes contractent mariage en votre paroisse. — Ce que demande le Saint-Père, c'est qu'à la marge de l'acte de

baptême de chacune de ces personnes l'on inscrive : *mariée tel jour, à tel endroit.*

Si l'un ou les deux conjoints ont été baptisés dans votre paroisse, vous annotez vous-même leur acte de baptême dans vos registres, comme il est dit ci-dessus.

Si, au contraire, ils ont été baptisés dans une autre paroisse, vous prévenez tout simplement le curé de cette paroisse qu'un tel baptisé chez lui a contracté mariage chez vous à telle date. Le susdit curé fera les annotations voulues. Il n'est pas nécessaire que vous lui adressiez copie de l'acte de mariage.

Q. 2. — Ces annotations doivent-elles être faites pour chacun des deux conjoints ?

RÉP. — Oui.

Q. 3. — N'est-ce pas aux conjoints à fournir les renseignements nécessaires sur leur baptême ?

RÉP. — Oui, ils doivent faire connaître le lieu de leur naissance et, spécialement, indiquer l'église où ils ont été baptisés et cela, soit en montrant leur extrait de baptême, soit par une autre preuve jugée moralement certaine par le curé ou par le célébrant.

Pour rendre l'accomplissement de ce devoir plus facile, il est nécessaire que MM. les curés informent d'avance leurs paroissiens des renseignements qu'ils ont à fournir à l'occasion du mariage, et de l'avantage qu'il y a pour chacun de posséder une copie authentique de son acte de baptême.

### Cérémonie religieuse



Voici le compte rendu d'une cérémonie religieuse qui eut lieu le 14 décembre, à l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, et qui fut présidée par Monseigneur F.-X. Faguy, prélat de la maison du Pape et curé de la Basilique de Québec. Les élues du jour furent :

VŒUX PERPÉTUELS : Sœur Saint-Dacien, de Saint-Alban ; Sœur Sainte-Basilide, de Saint-Malachie ; Sœur Saint-Wilfrid, de Saint-Olivier de Garthby ; Sœur Saint-Marius, de Saint-Charles ; Sœur Saint-Rodolphe, de Sainte-Marie de la Beauce ; Sœur Sainte-Florentine, de Saint-Jean, Ile d'Orléans ; Sœur Marie de Liesse, de Saint-Louis du Ha ! Ha ! ; Sœur Saint-François de Borgia, de Saint-Victor de Tring, *choristes.*

POUR LES PREMIERS VŒUX ANNUELS : Sœur Marie de la Paix, de Saint-Denis ; Sœur Sainte-Berthe, de Sainte-Angele de Monnoir ; Sœur Marie-des-Anges, de Saint-Malachie ; Sœur Saint-Pierre Damien, de Saint-Victor de Tring, *choristes* ; Sœur Sainte-Flora, de Saint-Fabien ; Sœur Saint-Baculas, du Sainte-Luce, *auxiliaires*.

POUR VÊTURE : Mlles Lucienne Paradis, dite Sœur Saint-Gabriel, de Québec ; Béatrix Emond, dite Sœur-Marie de Nazareth ; Rose-Anna Saindon, dite Sœur Saint-François-Solano, de Saint-Arsène ; Marie-Anne Grondin, dite Sœur Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Fulgence de Durham ; Blanche Talbot, dite Sœur Saint-Ferdinand, de Notre-Dame de Lévis ; Lydia Lamontagne, dite Sœur Sainte-Colombe de Jésus, de Notre-Dame de Lévis, *choristes* ; Marie-Louise Dussault, dite Sœur Saint-Antonio, de Sainte-Sophie de Lévrard ; Georgiana Poirier, dite Sœur Saint-Louis-Marie, de Saint-Thomas de Montmagny ; Marie-Anne Gosselin, dite Sœur Saint-Jean Colombini, de Sainte-Sophie d'Halifax ; Marie-Anne Petitclerc, dite Sœur Sainte-Albertius, de Saint-Alban ; Louise Perault, dite Sœur Saint-Gaston, de Saint-Casimir, *auxiliaires*.

Etaient présents à la cérémonie, outre messieurs les aumôniers : M. l'abbé F.-E. Casault, du pensionnat Saint-Louis de Gonzague ; le Révérend Père Cadoux, missionnaire du Sacré-Cœur ; MM. les abbés W. Carrier, curé de Saint-Olivier de Garthby ; J. Rouleau, curé de Saint-Alban ; J.-A. Kirouac, curé de Saint-Malachie ; E. Houde, curé de Saint-Marc des Carrières ; L.-S. Lecours, procureur du Collège de Lévis, Jos. Gosselin, du Collège Sainte-Anne, A. Carrier, de Jacques-Cartier.

Le sermon de circonstance a été donné par monsieur l'abbé Jos. Gosselin, frère de Sœur Saint-François de Borgia.

### Chronique générale

— o —

#### L'ACTION SOCIALE

C'est aujourd'hui que paraît le premier numéro de l'*Action sociale*, dont la publication était attendue si impatiemment depuis des mois.

Fondé sous l'inspiration du vénérable chef de ce diocèse, spécialement béni par N. S. P. le Pape, soutenu par le dévouement et les sacrifices du clergé et des fidèles de la province ecclésiastique de Québec, le nouveau journal commence sa carrière avec de belles espérances de succès. Il faut ajouter que son personnel de rédaction est l'un des plus forts du pays, et que son organisation matérielle est bien près d'être parfaite.

De tout cœur, nous offrons à notre grand confrère nos meilleurs souhaits.

#### UNE BELLE SEMAINE

Ce fut en effet, à Québec, une belle semaine pour les « intellectuels », que la semaine qui a précédé celle-ci. Voyons-en un peu le détail.

Il y eut donc, d'abord, à l'Université Laval, un ravissant concert donné par notre admirable Société symphonique, « dont l'éloge n'est plus à faire », — pour reprendre un antique cliché que les chroniqueurs de jadis ont usé jusqu'à la corde. Si l'organisation musicale dont il s'agit mérite de l'admiration pour son dévouement, son travail et sa remarquable exécution, l'Université Laval est l'objet de la reconnaissance publique pour avoir ainsi accueilli chez elle cette pauvre Société symphonique qui s'est vue privée de tout local propice, et sans une pierre où reposer sa tête.

Le lendemain, 11 décembre, M. l'abbé Eug. Roy donnait, à la Salle Loyola, une conférence du plus haut intérêt sur l'action sociale catholique, en présence d'un auditoire de grande distinction. C'est toute une campagne que fait cet orateur distingué en faveur de l'œuvre dont la direction lui a été confiée. Ses conférences du dimanche, à la Basilique, et notamment celle de dimanche dernier, ont fait sensation chez notre monde qui pense. Avant-hier soir, il s'adressait à l'élite lévisienne, du haut de la tribune de l'Institut canadien de Lévis. Il y a donc tout lieu de compter que tout le monde va comprendre enfin ce que c'est que cette « action sociale catholique », va cesser d'en avoir le sommeil et la digestion en désarroi, et au contraire va se sentir animé d'une belle ardeur pour payer de sa personne — et aussi, à l'occasion, de son porte-monnaie — en faveur d'une œuvre si belle, si importante, si nécessaire.

Et les deux jours suivants, 12 et 13 décembre, ce fut le commandant Benito Sylvain, un noir d'Haïti, qui eut en main le... sceptre de la parole, à l'Université Laval, à l'Institut canadien et à la Salle Loyola. Cet apôtre du relèvement de sa race a trouvé dans notre société catholique et française les plus chaudes sympathies pour son œuvre, qui est très intéressante et qui a reçu les bénédictions du Saint-Père lui-même. C'est un esprit affiné par une haute culture littéraire et professionnelle, et l'on ne saurait croire, sans l'avoir entendu, quelle parfaite connaissance il a des ressources de la langue française.

Pour clore cette extraordinaire semaine, sinon pour en commencer une autre, le R. P. Hage, supérieur des Dominicains de Québec, s'adressait, dimanche dernier au soir, aux membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, assemblés en réunion plénière au Patronage. Ce fut encore là une heure de grande jouissance intellectuelle ; car on sait quelle est la puissance oratoire du P. Hage, que l'on est toujours heureux de voir paraître dans la chaire ou la tribune. Les membres de la Société Saint-Vincent de Paul n'étaient donc pas à plaindre, lorsqu'ils écoutaient, dimanche dernier, un conférencier de cette valeur leur parler du Pape et de la papauté.

#### L'AUMONE INTELLECTUELLE

Les Conférences de la société Saint-Vincent de Paul, il faut qu'elles rajeunissent leurs méthodes ! s'écriait un prélat, au cours du congrès de la Bonne Presse, récemment tenu à Paris. A l'aumône destinée à secourir les corps, il faut qu'à notre époque elles joignent l'aumône intellectuelle, en faveur des esprits qui ont besoin de lumière.

Si nous rapportons ces réflexions présentées à un auditoire parisien, ce n'est certes pas pour faire la leçon à nos Conférences québécoises, elles qui sont déjà entrées dans ce mouvement de sain modernisme, en destinant une part de leurs ressources à l'œuvre de l'action sociale catholique, qui est avant tout une œuvre de vérité et de lumière.

#### CHEZ NOS JEUNES GENS

Une œuvre dont nous ne saurions trop applaudir les efforts

et les développements, c'est bien celle de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. Grâce à elle, il y a sur tous les points de la Province des groupes de jeunes gens qui, sous la meilleure direction possible, étudient les questions les plus importantes intéressant la foi de notre peuple, les idées du jour, et les moyens d'assurer l'avenir de notre peuple. A ce point de vue, c'est avec une sorte d'enthousiasme que nous parcourons chaque mois la Chronique des Cercles dans le *Semeur*. Que de lutteurs et de défenseurs, vaillants, avisés et armés comme il faut, se préparent ainsi un peu partout pour défendre dans l'avenir toutes nos chères causes !

---

VERS LA VRAIE FOI

Passons, pour finir, à la Chine ; et lisons ce passage d'une lettre écrite, le 23 septembre dernier, par un missionnaire lazariste :

« Les Chinois se convertissent par milliers dans le nord de la Chine. Dans le seul vicariat de Pékin, depuis plusieurs années, il n'y a pas moins de *quinze mille* nouveaux baptisés adultes. Comme il y a augmentation chaque année, on peut croire que ce chiffre, monté à plus de 17.000 en cette année 1907, arrivera jusqu'à 20.000 dans les années suivantes. Mgr Césaire, évêque franciscain de Tché-fou, me disait récemment :

« Si Pékin continue ainsi, dans dix ans, la moitié du vicariat « sera catholique, et l'autre moitié suivra la première. »

---

**Sacrée Congrégation des Indulgences**

— o —  
 LETTRE A L'ÉPISCOPAT

*demandant un triduum annuel de prières  
 en vue de promouvoir la communion fréquente*

Monseigneur,

Le Décret sur la communion quotidienne, publié par la S. Congrégation du Concile le 20 décembre 1905, a été accueilli par les pieux fidèles avec de grands applaudissements et une

joie profonde. De très nombreuses lettres parvenues de toute part au Siège Apostolique l'attestent avec éloquence, et démontrent aussi que, dans beaucoup d'endroits, cette pieuse et très salutaire pratique de la communion quotidienne a commencé à produire des fruits abondants et en produira davantage encore à l'avenir dans le peuple chrétien. Et c'est à bon droit : car au milieu du refroidissement de la piété catholique, pour exciter les chrétiens languissants à rendre à Dieu un amour plus généreux, on ne peut certainement trouver de remède plus efficace que la communion fréquente et quotidienne, où l'âme reçoit Celui qui est la source de la plus ardente charité.

C'est pourquoi le Souverain Pontife, grandement réjoui des résultats salutaires obtenus jusqu'ici, et animé d'un vif désir qu'ils persévèrent, bien plus, qu'ils se développent de jour en jour, m'a confié la mission d'engager Votre Grandeur et tous les évêques du monde catholique à favoriser de tous leurs efforts ces commencements, afin que les fidèles reçoivent plus fréquemment, et même chaque jour, la Sainte Eucharistie : car c'est grâce à ce divin Banquet que leur vie surnaturelle ne cesse de s'alimenter et de s'épanouir.

Persuadé que pour atteindre la fin désirée il sera très avantageux que les peuples chrétiens s'unissent en des prières assidues et fassent à Dieu une douce violence, le Saint-Père souhaite que chaque année, si c'est possible, durant l'octave de la Fête-Dieu, ou bien, si les circonstances de lieux et de personnes le demandaient, à une autre époque de l'année, à désigner par les évêques, un triduum de prières soit célébré de la manière suivante dans toutes les églises cathédrales.

1° Ces exercices auront toujours lieu le vendredi, le samedi et le dimanche, ou bien immédiatement après la Fête-Dieu, ou bien à une autre époque, comme il a été dit plus haut. Chacun de ces jours on fera un sermon pour instruire le peuple de l'ineffable excellence du Sacrement de l'Eucharistie, et surtout des dispositions qu'il faut à l'âme pour le bien recevoir.

Après le sermon, on exposera le Très Saint Sacrement, et on récitera la prière suivante :

« O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de votre grâce, et qui, pour la conserver et la nourrir en elles, vous offrez vous-même chaque jour

dans le très auguste Sacrement de l'Eucharistie comme le remède efficace de leurs infirmités et comme l'aliment divin destiné à soutenir leur faiblesse : nous vous en supplions humblement, daignez répandre sur elles votre Esprit Saint ; qu'il les remplisse, afin que, s'il en est en état de péché mortel, elles se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce, perdue par leurs fautes ; et pour celles qui, par votre secours, vous sont déjà unies dans la charité, qu'elles s'approchent dévotement chaque jour, quand il leur sera possible, de votre Table céleste ; qu'elles y prennent l'antidote des péchés véniels commis chaque jour et alimentent en elles la vie de votre grâce, et qu'ainsi, purifiées toujours davantage, elles obtiennent enfin la béatitude éternelle dans le ciel. Ainsi soit-il. »

Ensuite, après le chant du *Tantum ergo*, on donnera au peuple la bénédiction du Très Saint Sacrement.

2<sup>o</sup> Le dimanche, dernier jour du Triduum, on célébrera comme d'ordinaire la messe paroissiale, durant laquelle le curé fera une homélie sur l'Evangile du dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, qui se prête admirablement à l'explication du mystère eucharistique, et il y aura communion générale. Si on choisit un dimanche en dehors de cette octave, au lieu de l'homélie sur l'Evangile du jour, on adressera au peuple une instruction pour le mieux disposer à communier durant la messe.

L'après-midi, on fera les mêmes fonctions que les jours précédents. Mais, dans le sermon, les orateurs exhorteront les fidèles à une piété de plus en plus fervente envers le Très Saint Sacrement, et spécialement à une participation plus fréquente au céleste Banquet, suivant la doctrine approuvée du Catéchisme romain, ainsi que l'indique le décret mentionné de la S. Congrégation du Concile, au paragraphe 6. Enfin, avant le *Tantum ergo*, on chantera le *Te Deum*.

Pour que tout le monde connaisse encore mieux combien vif est le désir du Souverain Pontife de promouvoir la fréquente communion, il recommande instamment que dans les églises paroissiales aussi, selon que chaque évêque en décidera dans sa prudence et sa sagesse, ait lieu au moins l'exercice qui est indiqué plus haut comme devant se faire dans les églises cathédrales, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, ou un autre dimanche de l'année.

Afin que les fidèles soient encouragés à assister à ces pieux exercices, Notre Très Saint Père a daigné accorder les Indulgences suivantes, qui sont applicables aux défunts : 1° *sept ans et sept quarantaines* pour chaque jour du Triduum ; 2° *Indulgence plénière* à gagner une fois durant le Triduum, au jour que l'on choisira, à condition d'assister chaque jour dévotement aux exercices, de se confesser, communier et prier pieusement aux intentions du Souverain Pontife ; 3° *Indulgence plénière* à gagner le dimanche par tous ceux qui, confessés, prendront part à la communion générale dans les églises cathédrales ou paroissiales et prieront comme il est dit plus haut.

En cette circonstance, je souhaite à Votre Grandeur tous les biens dans le Seigneur.

Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, le 10 avril 1907.

De Votre Grandeur le frère dévoué

S. CARD. CRETONI, *préfet.*

† DIOMÈDE PANICI,  
*archev. de Laodic., secrétaire.*

---

### L'Immaculée-Conception en Espagne

— o —

Dans la catholique Espagne, comme dans notre chère France, les efforts réunis de l'impiété et du libéralisme ont amoncelé bien des ruines. Malgré ces faciles victoires de Satan sur la faiblesse de l'esprit humain, on peut dire que, dans ce religieux pays, la Sainte Vierge jouit encore d'une popularité prodigieuse. Il n'est pas de manifestation religieuse à laquelle la *Virgen santissima*, la Vierge Très Sainte, n'ait une large part ; même pendant les services funèbres, des cierges brûlent à l'autel de Marie ; même à la procession du Saint Sacrement, Marie Immaculée a le privilège du char triomphal, et la population, pieusement recueillie au passage du Dieu de l'Eucharistie, ne contient plus les élans de son amour dès qu'elle aperçoit l'image de son auguste Patronne : de tous les cœurs s'échappent alors des cris de joie « *Viva la Concepcion Immaculada ! Vive l'Immaculée Conception ! Viva Maria nuestra Senora ! Vive Marie Notre-Dame !* »

La fête de l'Immaculée-Conception est, en Espagne, la fête nationale par excellence. — La veille de cette fête adoptée de prédilection par les rois d'Espagne, on célèbre, dans la chapelle royale de Madrid, une messe très solennelle à laquelle assistent les Chevaliers de l'Immaculée Conception. Les chevaliers, qui ont tous le titre de grands d'Espagne, sont revêtus d'un haut de chausses et d'un justaucorps à la Henri IV avec des bas et des souliers de satin blanc, une large collerette frisée, et portent sur leurs épaules un riche manteau bleu bordé d'argent et orné de dessins et guirlandes en bosses d'un grand effet.

Leur toque bleue, ornée d'élégantes plumes blanches, est d'un aspect éblouissant. C'est dans ce magnifique appareil que le roi, le grand-maître, le secrétaire avec les conseillers et tous les membres présents assistent à la messe solennelle. Le roi, étant sur son trône, sous un dais magnifique où l'on ne voit que des tentures bleues en l'honneur de Marie Immaculée, se lève au signal du grand-maître des cérémonies, et lit, en présence de l'assemblée des Chevaliers et de toute la Cour présente derrière les grilles de la tribune, *une profession solennelle de foi à la Conception sans tache de Marie*, en signalant que c'est pour honorer cette auguste Princesse dans sa pureté qu'a été créé l'Ordre de Chevalerie dont ils ont l'honneur d'être les membres. La cérémonie s'accomplit dans le plus grand ordre et avec la dignité et la gravité que la noblesse espagnole seule peut montrer.

Le jour de la fête, la vieille foi se révèle dans le peuple avec tous ses enthousiasmes, avec tous ses patriotiques souvenirs. Personne aux champs ; les magasins sont fermés et les églises regorgent de monde. A Madrid, dans la chapelle royale, le roi proteste publiquement de sa foi au privilège incomparable de la Vierge Immaculée ; semblable protestation est lue dans toutes les cathédrales par le chef de l'*Ayuntamiento* ou Conseil municipal. Pendant ce temps, le canon tonne, les fanfares militaires jouent leurs plus beaux morceaux, et les cloches jettent dans les airs leurs joyeuses volées ; en quelque sorte, toute la nation est debout pour proclamer sa croyance douze fois séculaire, pour chanter l'Immaculée ! Un indult pontifical permet l'ornement bleu pour cette solennité, qui semble ainsi

réfléter l'azur du ciel... Si en France nous pouvons dire *Regnum Gallie, Regnum Mariæ*, Royaume de France, Royaume de Marie, on peut dire de l'Espagne: *Regnum-Immaculatæ*, Royaume de l'Immaculée.

Plus qu'aucune autre nation, elle a toujours fait éclater sa croyance en l'Immaculée Conception; aucune, dans les siècles passés, n'a donné à Marie, honorée sous ce titre, d'aussi grands témoignages de piété. N'est-il pas touchant cet usage espagnol de saluer, en entrant dans les maisons et dans les boutiques, toutes les personnes présentes par ces mots: *Ave, Maria!* auxquels on répond: *sin pecado concebida*, conçue sans péché? N'est-il pas touchant de voir dans les rues, quand sonne l'*Angelus*, tout le monde se découvrir et prier? N'est-il pas touchant d'entendre, dans le silence des nuits, la voix dolente et harmonieuse des *serenos* qui ajoutent une invocation à Marie au chant de l'heure et à l'annonce de l'état du ciel? N'est-il pas touchant de lire au registre de baptême ces noms des mystères de Marie, si harmonieux (surtout dans la prononciation castillane) que l'on donne aux filles espagnoles: *Maria, Carmen, Pilar, Assuncion, Concepcion, Dolorès, Encarnacion*, etc.

(Voix de N.-D. de Chartres.)

### Bibliographie

— o —

— KETTELER, par GEORGES GOYAU, 1 vol. grand in-16 (Collection *La Pensée Chrétienne*). Prix: 3 fr. 50; franco: 4 fr. Librairie BLOUD et C<sup>ie</sup>, 4, rue Madame, Paris (6<sup>e</sup>).

Ce que s'est proposé l'auteur de ce volume, c'est de faire connaître, par des fragments bien groupés, Ketteler docteur social. L'Eglise et les temps nouveaux; l'Eglise et les diverses variétés d'absolutisme; l'Eglise et le problème de la propriété; l'Eglise et la question ouvrière; la politique sociale: telles sont les cinq rubriques sous lesquelles viennent se ranger d'abondantes citations de l'œuvre de Ketteler, éclairées et commentées par une longue préface historique. « Mon âme tout entière, écrivait le grand évêque de Mayence, est attachée aux formes nouvelles, que les vieilles vérités chrétiennes créeront dans l'avenir pour tous les rapports humains. » Et

ce qui fait précisément l'intérêt de ce livre, c'est le spectacle de Ketteler adaptant sans cesse ces « vieilles vérités » aux « formes nouvelles », appelant l'antique thomisme à la rescousse des revendications sociales, et faisant de la plus pure tradition chrétienne un actif instrument de progrès.

— INSTRUCTIONS ET CONSEILS AUX ENFANTS DE MARIE, par le P. F. VINCENT. Un vol. in-18. Prix : 1 franc. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris ; et chez Garneau, et Pruneau & Kirouac, libraires à Québec.

Ce livre, qui compte plus de cinq cents pages, devrait être entre les mains de toutes les Enfants de Marie. Elles y apprendront d'abord beaucoup de choses sur la dévotion à la Sainte Vierge, sur son histoire et les avantages des congrégations ; elles y trouveront les statuts authentiques de l'archiconfrérie, les obligations de chaque dignitaire et de chaque affiliée, des instructions et des conseils, enfin des pratiques de piété et des prières. Livre précieux et très spécialement recommandé.

— LE PRÉDICATEUR DE L'AVEÏT 1907 (*Toussaint à Noël*), par Ph.-G. L.-B., missionnaire apostolique, auteur de divers ouvrages de prédication et de sciences sacrées. — Un vol. in-8°. Prix : 1 fr. 50. (Douniol-Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon. Paris-VIe.)

Le volume que nous annonçons fait partie d'une série de volumes semblables, rédigés par un comité de prêtres du ministère paroissial, et édités par la librairie Douniol-Téqui tous les trimestres : Carême, premières Communions et Fête-Dieu, Fêtes solennelles et patronales, Avent. Jamais aucun volume ne fait double emploi avec celui de l'année précédente sur le même sujet ; et ils sont tous dus à des prédicateurs de doctrine sûre, de réelle expérience, et d'éloquence de bon aloi.

L'Avent 1907 (*Toussaint à Noël*) contient vingt-deux discours sur des plans nouveaux très substantiels, et pour les jours que voici : Toussaint, messe et vêpres ; Cimetière ; Fêtes des Morts, des Saintes Reliques, de la Dédicace ; ensuite la Présentation, sainte Cécile et les sociétés musicales, sainte Catherine, saint Nicolas, l'Immaculée Conception. Après quoi, viennent les prônes et sermons pour chacun des quatre dimanches de l'Avent, des instructions pour les deux dernières semai-

nes, et enfin deux sermons solennels pour le matin et le soir du jour de Noël.

Le volume est donc bien rempli ; et il n'y a pas un prêtre parmi nos lecteurs qui n'y trouve ainsi toutes ses prédications pour ces diverses circonstances. Les bons chrétiens eux-mêmes peuvent faire de ce volume une lecture à la fois attrayante et instructive. Nous le conseillons donc avec instance. C. G.

— HUMBLES VICTIMES, par François VEUILLOT. In-12, 2.fr.50 (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris [6<sup>e</sup>]).

Sous ce titre modeste, M. François Veillot a réuni seize délicieuses nouvelles, d'intérêt si poignant, de charme si vif, de lecture si facile, qu'il n'est pas un lecteur, je l'assure, qui se résignera à fermer le livre avant d'en avoir tourné le dernier feuillet. Et ce n'est pas une « illusion d'auteur » que de croire « que ces fantaisies pourront distraire honnêtement le bon public ». En vérité, ces « fantaisies » sont souvent de véritables petits chefs-d'œuvre d'émotion ou de franche gaieté. Si vous êtes morose, lisez la *Dernière Poupée*, et je vous promets que cousine Claire aura tôt fait de vous dérider. Si vous voulez pénétrer ces souffrances cachées qui sont le lot des victimes des persécutions qui passent, demandez à la *Fin du bedeau*, aux *Étrennes de Sœur Mélanie*, de vous les révéler. Et si vous ne savez rien de la peine des petits miséreux qui sont bons, mais dont le père est mécréant, cherchez une instruction dans la *Part des pauvres*, « *Au grand sein des lois* », *Le miracle de petit Paul*. Couronnant l'œuvre, les délicieux *Noëls* qui terminent le livre vous laisseront de votre lecture une impression durable en même temps que dominée par une très haute et très chrétienne philosophie.

L'auteur, en effet, n'a pas voulu, et c'est là un nouveau mérite dont il nous permettra de le louer, limiter son œuvre au récit charmeur d'un quelconque épisode. Il s'est efforcé à y cacher une leçon et il l'a fait avec tant d'art que la leçon est donnée avant même qu'on ne se soit aperçu de sa présence et que l'on ait été tenté de s'en défendre. Aussi désirons-nous à ce bon et beau livre une très grande et rapide extension. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques catholiques ; c'est assez dire le succès dont il est assuré.

F. D.-M.